



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Lutter « contre l'antisémitisme » ou lutter contre les libertés d'opinion, d'expression et de manifestation des étudiants, des universitaires et des chercheurs ?

Ce jour commence à l'Assemblée nationale l'examen d'une proposition de loi adoptée auparavant par le Sénat en procédure accélérée. Cette proposition est intitulée « *loi relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur* ».

Elle entend déployer le dispositif de « lutte » au niveau de la formation (avec des formations spécifiques), du signalement et des procédures disciplinaires, principalement à l'encontre des étudiants. Elle est directement issue d'un rapport rédigé par les deux sénateurs auteurs de la proposition, selon lesquels il y aurait dans l'enseignement supérieur un « *antisémitisme d'atmosphère* » ou « *la diffusion d'un climat d'antisémitisme* ».

Ce n'est donc pas dans l'hypothétique croissance d'un antisémitisme dans l'enseignement supérieur qu'il faut chercher la raison d'une telle proposition de loi. En évoquant l'« *instrumentalisation du conflit israélo-palestinien [...] pour légitimer des discours et des actions antisémites, brouillant dangereusement les frontières entre critique politique légitime et discrimination* », les sénateurs livrent à mots à peine couverts leur motivation. Il s'agit de pourfendre les prises de position critiquant la politique du gouvernement israélien, prises de position qualifiées d'« *islamo-gauchisme* » par les ministres Blanquer, Vidal, Hetzel et aujourd'hui encore par Laurent Wauquiez. Il s'agit de faire taire les universitaires, chercheurs, étudiants et d'empêcher les mobilisations étudiantes, aussi légitimes que massives, qui s'expriment en faveur des droits du peuple palestinien et contre la politique génocidaire du gouvernement israélien.

De longue date, FO ESR revendique avec sa fédération, la FNEC FP-FO, l'arrêt du génocide en cours, donc le cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, la levée du blocus, l'acheminement de l'aide humanitaire, la fin des déplacements forcés de la population palestinienne. De longue date, FO ESR est donc aux côtés des étudiants dans leur juste combat, qui fait honneur à l'humanité tout entière. Face à l'accentuation de la répression à l'encontre des étudiants comme des personnels, à Sciences Po comme en beaucoup d'autres endroits, FO ESR réclame l'abandon des sanctions et la levée de toutes les poursuites disciplinaires.

Outre-Atlantique, un gouvernement qui soutient ouvertement la politique israélienne lance une chasse aux sorcières contre les étudiants ou les universitaires qui se seraient exprimés en défense du peuple palestinien. Pour FO ESR, il est inacceptable que la « lutte contre l'antisémitisme » soit ainsi instrumentalisée pour transposer une telle politique en France.

Cette proposition de loi est liberticide. Elle doit être retirée.

Les libertés d'opinion, d'expression, de manifestation des étudiants dans leurs établissements (article L 811-1 du Code de l'éducation) doivent être respectées !

Les libertés académiques, l'indépendance des universitaires et des chercheurs (article L 952-2 du même Code), doivent être respectées !

Montreuil, le 6 mai 2025